



2021

Rapport annuel



SOMMAIRE

PRESENTATION GENERALE	04	La collecte des textiles	19
L'ESSENTIEL	04	Le recyclage des meubles	19
EVOLUTION DE LA POPULATION	04	EFFRACTIONS ET RECUPERATIONS	20
LES FAITS MARQUANTS DE 2021	05	LES TRAVAUX	20
Conséquences de la Covid	05	Déchetterie de Charny	20
Loi de finances et TVA à 5.5 %	05		
Passage à la redevance	05	LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION	21
L'ORGANISATION DES COLLECTES	06	L'INSTALLATION DE STOCKAGE	21
UNE ORGANISATION MULTI FILIERE	06	Les équipements	22
		L'exploitation	22
LA COLLECTE EN PORTE A PORTE	07	Acquisition d'un terrain	23
LA DOTATION EN BAC OM	07	Travaux sur le site	23
Dotation des particuliers	07	Les tarifs	24
L'intégration des fiches de dotation	08	Inspection de la DREAL	25
Dotation des professionnels	08	Commission de suivi du site	25
Dotation des communes	09	Taxe sur les déchets réceptionnés en ISDND	25
LA PRE COLLECTE	09	Incendie du site	25
Le remplacement des bacs	09	Qualité de l'air	26
LA COLLECTE	10	Traitement des biogaz	26
Les points singuliers	11	Gestion des eaux	27
LE SUIVI TECHNIQUE DE LA COLLECTE	11	Management environnemental	27
Le contrôle de la qualité	11	L'INSTALLATION DE DECHETS INERTES	28
L'extranet	11		
Les élagages	12	LE CENTRE DE COMPOSTAGE	28
Evolution des tonnages collectés	12	Remplacement, pannes et entretien	28
Les pénalités au collecteur	12	Les travaux	28
		Analyse et contrôle	28
LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE	13	L'agrément sanitaire	29
LE PARC DES PAV	13	La valorisation des biodéchets et des déchets verts	29
EXPLOITATION DES PAV	13	La redistribution du compost	29
Les débords de l'été	14		
Le nettoyage des colonnes	14	EN RESUME	30
EVOLUTION DE LA COLLECTE SELECTIVE	15	LES DECHETS COLLECTES PAR HAB.	30
LES QUANTITES TRAITEES	15	EVOLUTION DES RESULTATS	31
Le « gros » de magasin	15	LES TONNAGES COLLECTES EN 2021	32
LES PERFORMANCES	15	LES TONNAGES TRAITES EN 2021	33
LA VALORISATION DES RECYCLABLES	16	LE PRPGD	34
LES CARACTERISATIONS ET LES REFUS	16		
LES DECHETTERIES	17	COMMUNICATION INFORMATION ET SENSIBILISATION	35
POPULATION DESSERVIE	17	Le numéro vert	36
La mise en réseau des déchetteries	17	LES RESSOURCES HUMAINES	37
RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ	18	L'organigramme au 31/12/2021	37
LES TONNAGES	18	La formation	38
LES APPORTS PAR TYPE DE DECHETS	19	L'absentéisme	38
LES FILIERES	19	Les accidents du travail	38
		Les intérimaires	38

LES INDICATEURS FINANCIERS

LA REOM

Facturation de la redevance	39
Les demandes de mensualisation	39
Les annulations	39
Les régularisations	39
Tarif annuel des particuliers à la REOM	40
Evolution de la répartition des foyers	40

Tarif annuel des professionnels et des communes	40
LE BUDGET	41
Les principales sources de financement	41
La TGAP	41
Principales dépenses par prestataire	42
La REP et les éco-organismes	42
Les prestations complémentaires	43

CONTACTER LE SERVICE	44
-----------------------------	----

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

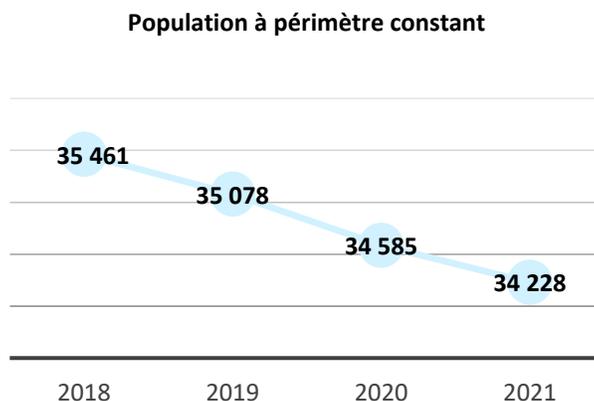
L'ESSENTIEL

	<p>Compétence collecte et traitement (compétence obligatoire) pour la totalité des communes adhérentes.</p> <p>Le service déchets est chargé de l'ensemble des opérations liées à l'élimination des déchets ménagers et assimilés : collecte, traitement et valorisation.</p>
---	---

Carte d'identité	<p>Superficie de 1 750 km² 57 communes 34 228 habitants (population municipale) Territoire rural (< 20 hab./km²) Habitat vertical faible : 1,59 %</p> <p>9 déchetteries (gestion et exploitation en régie directe) 1 centre de compostage en régie directe 1 ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) en régie directe</p>
-------------------------	---

EVOLUTION DE LA POPULATION

La Communauté de communes subit depuis plusieurs années une baisse du nombre d'habitants sur le territoire.



LES FAITS MARQUANTS DE 2021

Conséquences de la Covid : augmentation du coût des matières premières pour les sacs jaunes

Comme beaucoup d'autres prestataires, les fabricants de sacs ou de bacs sont très dépendants des cours du pétrole. L'entreprise PTL, titulaire du marché de fourniture en sacs de collecte sélective (sacs jaunes), a subi en 2020 et 2021 des augmentations très importantes du prix des matières premières (+ 60 % en 4 mois), augmentation imprévisible lors de la réponse au marché. Ils ont alors sollicité la CCPF afin de trouver une solution à l'amiable rapide, permettant de continuer à exécuter le marché pendant cette période.

Des solutions ont été envisagées pour modifier la composition des sacs, en vain. Un avenant a été signé entraînant une augmentation de 5.13 € TTC le millier de sacs soit une augmentation de 11.76 %.

Loi de finances et TVA à 5.5 %

Le code général des impôts et la loi de finances 2021 ont redéfini les périmètres des taux de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) applicables aux prestations de collecte, de tri et de traitement des déchets des ménages et assimilés à compter du 1^{er} janvier 2021.

Désormais, ces prestations sont passibles des deux taux réduits de 5,5 % et 10 %.

Les prestations qui passent à 5.5 % :

- La communication sur le tri
- La collecte des points d'apport volontaire (verre, emballages et papiers)
- Le nettoyage des points d'apport volontaire
- Tous ce qui est en rapport avec les déchetteries
- Les prestations de tri
- Les refus de tri incinérés en CSR (Combustibles Solides de Récupération)
- La collecte des biodéchets et des emballages
- Les équipements de pré collecte : bioseaux, sacs jaunes, bacs à biodéchets (uniquement si ce sont des marchés de prestations de service)
- Les opérations liées au compostage.

La collecte des ordures ménagères reste à 10 % de TVA.

Grâce à ce changement de taux de TVA, la collectivité a économisé 106 859 €.

Le passage en redevance d'enlèvement des ordures ménagères de tout le territoire

La loi NOTRE imposait à la Communauté de communes d'harmoniser le mode de financement avant le 31 décembre 2021.

Aussi, le 19 septembre 2019, le Conseil communautaire a décidé d'instaurer la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) sur tout le territoire, pour une application au 1^{er} janvier 2021.

16 communes étaient encore assujetties en 2020 à la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) soit 28 % de la population.

L'ORGANISATION DES COLLECTES

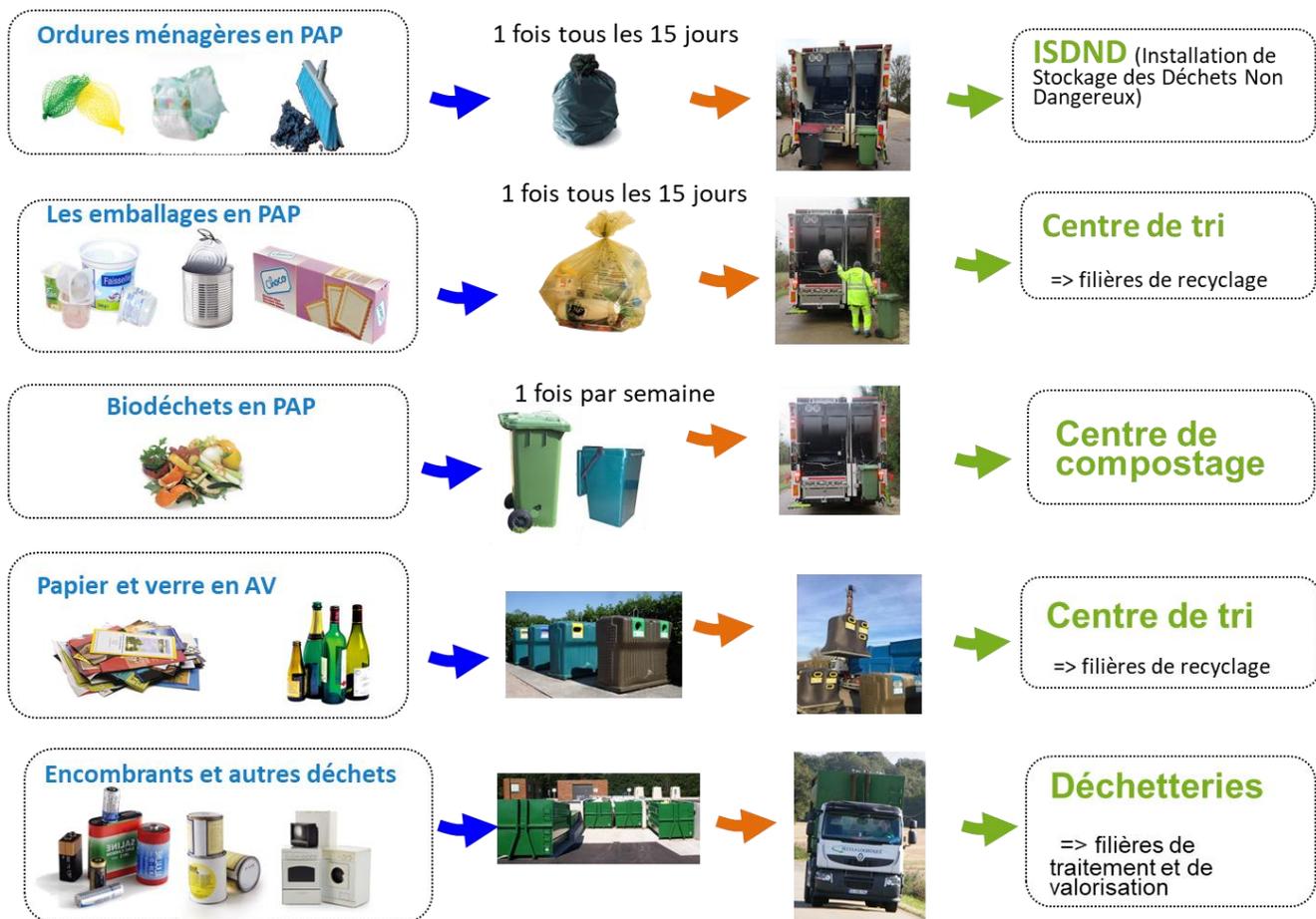
UNE ORGANISATION MULTI FILIERES

Les ordures ménagères sont collectées une semaine sur deux en alternance avec les emballages en porte à porte (PAP).

Les biodéchets sont collectés toutes les semaines en porte à porte.

Les papiers et le verre sont collectés en apport volontaire (AV).

Le dispositif de collecte



LA COLLECTE EN PORTE A PORTE

LA DOTATION EN BAC A ORDURES MENAGERES



Dotation des particuliers

Suite à la décision de doter en bac à ordures ménagères tous les usagers du territoire, un vaste programme de dotation a été défini. Celui-ci a été légèrement retardé suite à la crise sanitaire. Malgré tout, la dotation a continué en 2021.

Méthodologie :

- rencontre préalable des maires de chaque commune afin de définir les modalités (choix des dates, prêt d'une salle, diffusion de l'information...)
- distribution de flyers informatifs dans chaque boîte aux lettres et campagne d'affichage
- diffusion de l'information par voie de presse et via les réseaux sociaux
- permanence pour distribuer les bacs dans chaque commune un vendredi soir et un samedi matin minimum.

Règle de dotation

Une règle de dotation a été définie en fonction du nombre de personne au foyer.

Foyer d'1 personne
60 litres



Foyer de 2 ou 3 personnes
120 litres



Foyer de 4 à 6 personnes
240 litres



Bilan de la dotation au 31 décembre 2021

Communes équipées	% de dotation
Chambeugle	67
Charny	78
Chêne Arnoult	68
Chevillon	78
Dicy	61
Fontenouilles	78
Grandchamp	73
Malicorne	75
Marchais Beton	83
Perreux	87
Prunoy	51
Saint Denis / Ouanne	65
Saint Martin / Ouanne	56
Villefranche	95

L'intégration des fiches de dotation dans la base de données

Suite aux dotations de 2020 et 2021, **4 700 fiches** de dotation ont été intégrées dans la base de données pour la redevance cette année.

La base de données étant issue de la fusion de 5 bases de données différentes, il a fallu à chaque fois vérifier 3 fiches par habitant soit plus de **14 000 fiches**.

Pour chaque commune, il faut également compter une 50^{aine} de fiches supplémentaires d'usagers à contrôler (personne décédée, ayant déménagé ...).

Les connaissances terrain des communes ont été mises à contribution.

Il faut compter environ une journée de travail pour intégrer 80 fiches soit environ 60 jours de travail qui ont été répartis entre tous les agents du service en plus de leurs missions habituelles et des dotations de Charny Orée de Puisaye qui se sont terminées mi-mars.

Dotation des professionnels

Tous les professionnels connus du territoire ont été contactés au second semestre par courrier afin de leur expliquer les modifications de la redevance des professionnels et les nouvelles modalités. 3 063 courriers ont été envoyés.

En effet, les modalités de la redevance des professionnels ont changé : le forfait en fonction de la catégorie professionnelle ayant été remplacé par une facturation en fonction des flux et des quantités présentés à la collecte.

De nombreux professionnels nous ont ensuite appelé (833 appels et 500 mails). Chacun a été informé de façon individuelle afin de les aider à quantifier leur production et à adapter leurs pratiques.

Plusieurs actions ont été mises en place : rencontre avec les professionnels concernés, formation et sensibilisation au tri des employés, dotation en bacs à ordures ménagères, en bacs à biodéchets ou à emballages si nécessaire.

LES PROFESSIONNELS EN CHIFFRES...

3 063 courriers d'information
99 courriers de réponse aux professionnels
833 appels
500 mails
428 livraisons d'équipements

Dotation en bacs des professionnels suite au nouveau dispositif de collecte

	Bacs à ordures ménagères	Bacs à emballages	Bacs à biodéchets	Bioseaux	Composteurs
Etablissements publics (maison de retraite, collège, crèche...)	23	7	10	5	2
Services communaux (salle des fêtes, cimetière...)	22	20	12	1	1
Professionnels de bouche (restaurant, boucherie, boulangerie, bar...)	12	5	19	2	0
Professionnels du tourisme (camping, gîte, château, centre de vacances...)	17	2	3	3	4
Commerces et artisans (coiffeur, fleuriste...)	7	4	3	2	0
Autres (agriculteurs, garages auto, assistantes maternelles...)	177	28	11	8	18
Total	258	66	58	21	25

Dotation des communes

Jusqu'en 2020, la redevance des communes était calculée en fonction du nombre d'habitants. Dorénavant, le montant de celle-ci est calculé en fonction des bacs présentés. Les 57 communes du territoire ont été contactées et ont reçues un conseil personnalisé afin de les équiper de bacs en fonction de leur réel besoin.

Suite à ces rencontres, 83 panneaux de signalétiques ont été créés afin de bien indiquer les consignes de tri, notamment dans les salles de fêtes et les cimetières.

LA PRE COLLECTE

Pour faciliter le geste de tri des biodéchets, la Communauté de communes met à disposition des habitants un bac de couleur verte, un bioseau ou un composteur, distribué via les communes.

Tout équipement mis à disposition, même contre paiement, reste la propriété de la Communauté de communes et est lié à l'habitation et non à l'habitant.

Le premier équipement est gratuit. En cas de vol ou de destruction, l'équipement de remplacement est payant.

Distribution d'équipements dans les communes en 2021

	Nombre d'équipements livrés	Nombre de livraisons
Bacs à biodéchets 60 l	177	60
Bacs à biodéchets 120 l	0	0
Bioseaux	69	24
Composteurs	68	30
TOTAL	314	114

Le remplacement des bacs

La Communauté de communes Puisaye Forterre et son prestataire de collecte ont engagé une politique de remise à niveau du parc.

En effet, la collecte occasionne régulièrement la casse des équipements de la collectivité (bacs à biodéchets fendus, bris de couvercle...) ou des équipements privés des habitants (poubelles pour les ultimes).

Le changement de ces équipements est alors assuré par le prestataire de collecte. Un suivi des équipements cassés est réalisé par les agents environnement qui instruisent ensuite la demande auprès du prestataire et contrôlent que le remplacement a bien été effectué.

De plus, certains habitants se sont dotés pour leurs ordures ménagères de bacs normés. Néanmoins, il arrive que ces bacs soient en mauvais état et ne puissent être collectés sans entraîner des risques importants pour les équipes de collecte. Après signalement par les équipes, les agents environnement contactent le propriétaire du bac afin que celui-ci soit réparé. Si le bac n'est pas réparable, la Communauté de communes équipe l'utilisateur d'un nouveau bac normé.

Remplacement des bacs en 2021

	Bacs à biodéchets	Bacs à ultimes	Bacs à emballages	Couvercles et pièces détachées	Bioseaux	TOTAL
Bacs remplacés / réparés par le collecteur	5	15	10	4	3	37
Bacs vétustes (n° < 22 500)	2	0	0	0	0	2
TOTAL	7	15	10	4	3	39

LA COLLECTE



La collecte est organisée en trois flux :

- la collecte de la fraction fermentescible des ordures ménagères (biodéchets) toutes les semaines
- la collecte de la fraction résiduelle des ordures ménagères et des déchets assimilés en alternance une semaine sur deux
- la collecte des emballages ménagers en alternance une semaine sur deux.

La collecte est réalisée au moyen de bennes bi-compartmentées ce qui permet de collecter simultanément deux flux, sans les mélanger.

OURRY

Marché de 4 ans, renouvelable 2 X 2 ans.
Fin au 03 mars 2023.
Date d'échéance maximum : 03/03/2027



5 chauffeurs
9 équipiers de collecte
3 encadrants
1 assistante
1 mécanicien sur site
8 véhicules
35 tournées par semaine pour les ordures ménagères
32 tournées par semaine pour les emballages
279 399 kms parcourus en 2021
162 kms en moyenne par tournée
160 482 litres de gazole : conso. moy. de diesel : 57 l/100 kms.

Les jours fériés

La collecte a lieu les jours fériés sauf le 1^{er} mai, Noël et jour de l'an. Ces 3 jours sont rattrapés le samedi suivant (pas de décalage).

Les points singuliers

Afin d'améliorer la sécurité des usagers et des agents, conformément à la recommandation R 437 de la CNAMTS (Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés), le service déchets s'est engagé dans une vaste campagne de résolution des points singuliers (marches arrière, ponts ou rues interdits aux 3,5 tonnes, risques d'embourbement...).

En 2015, 483 points noirs ont été recensés. Chaque point noir a été traité en concertation avec les habitants et les élus locaux, avec comme objectif de trouver des solutions afin de collecter au plus près des habitations.

Fin 2017, 100 % des points noirs signalés étaient résolus ou en phase finale de résolution.

Depuis, de nouveaux points non signalés en 2015 sont apparus et sont traités au fur et à mesure.

LE SUIVI TECHNIQUE DE LA COLLECTE

Le contrôle de la qualité

Lors de la collecte, il est demandé à OURRY de vérifier la qualité des flux avant chargement. Lorsque les poubelles présentées sont mal triées par l'habitant, le collecteur doit déposer un autocollant et signaler l'adresse au service déchets.

Ces refus sont ensuite récupérés et traités à la fin de chaque collecte : chaque foyer ayant eu un refus pour la 1^{ère} fois, reçoit un courrier ou la visite d'un agent environnement.

Les agents environnement ont saisi et communiqué aux communes, 2 151 refus de tri effectués par notre prestataire de collecte, soit une moyenne de 8 refus / jour. 1 876 refus pour erreur de semaine de présentation (entre les ordures ménagères et les emballages) ont également été apposés.

Le nombre de refus pour erreur de présentation a baissé entre 2020 et 2021 de 29 %, ce qui semblerait indiquer une meilleure assimilation de l'alternance des semaines de collecte.

Refus de tri	Erreur de semaine de présentation
2 151	1 876

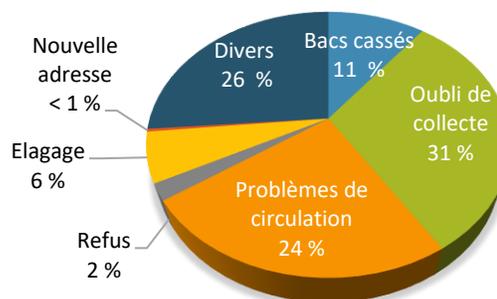
L'extranet

SYSOCO est l'extranet qui permet d'être en relation constante avec le prestataire de collecte. Il permet de signaler aux deux parties les incidents rencontrés lors de la collecte (problèmes constatés par les agents, les élus, les habitants ou les rippers).

Ce logiciel permet d'archiver et de conserver tous ces incidents et d'être plus réactif dans nos relations avec le prestataire.

Composition	
Bacs cassés	62
Oublis de collecte	182
Problèmes de circulation	144
Refus	12
Elagages	36
Nouvelles adresses	2
Divers	156
TOTAL	594

En 2021, les agents environnement ont traité et résolu 594 SYSOCO, se décomposant ainsi :



Chaque réclamation entraîne une procédure afin de résoudre le problème (RDV téléphonique ou sur place avec les habitants concernés, courrier en recommandé au prestataire, réunion avec les élus, mails aux mairies...).

Les élagages

La collecte est quelque fois compromise par la végétation.

En 2021, 36 élagages ont été recensés par le collecteur et signalés aux communes dont c'est la compétence. 100 % ont été réalisés par les communes ou les propriétaires privés.

Evolution des tonnages collectés en porte à porte

Evolution des tonnages

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
OMR	6 037	5 928	5 629	4 101	3 938	3 950
Biodéchets	2 963	2 902	2 644	2 940	3 341	3 346
Emballages, papiers et verre				3 493	3 498	3 601

Evolution des ratios

Ratio kg/hab./an

	2017	2018	2019	2020	2021
Population	37 166	35 461	35 078	34 585	34 228
OMR	160	159	117	113	115
Biodéchets	78	74	84	97	98
Emballages, papiers et verre	87	92	99	101	105

Les pénalités au collecteur

La Communauté de communes Puisaye Forterre a appliqué cette année une pénalité au collecteur, conformément au cahier des charges du marché.

Mois	Prestataire	Motifs de la pénalité	Montant € HT
Décembre	OURRY	Non respect des consignes lors du déchargement	1 000

LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

LE PARC DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)

136 points d'apport volontaire sont répartis sur le territoire soit 1 point pour 252 habitants en moyenne (1 pour 500 pour la moyenne nationale).

Suite au passage en porte à porte des emballages, les colonnes à emballages ont été enlevées des points recyclage. N'ont été laissées que les colonnes à emballages en déchetteries, celles des PAV semi enterrées et celles collectées à la demande chez certains prestataires (prestation payante).

	Nombre de colonnes emballages	Nombre de colonnes verre	Nombre de colonnes papier	TOTAL
Chez les professionnels	7	13	2	22
En libre accès	29	195	133	357

EXPLOITATION DES PAV

PAV	Collecte	Centre de tri	Dépenses	Recettes
Verre	Gachon Mineris	Non	Collecte	Vente du verre + soutien Citéo
Emballages	Gachon Mineris	Oui	Collecte et tri	Vente des emballages + soutien Citéo
Papier	Gachon Mineris	Oui	Collecte et tri	Vente du papier + soutien Citéo

Gachon / Minéris		
Emballages	Verre	Papier
<p>Marché de 4 ans. Début au 04 mars 2019. Fin au 03 mars 2023 Date d'échéance maximum : 03/03/2027</p> <p>1 chauffeur + 1 remplaçant 1 véhicule 1 encadrant 1 assistante d'exploitation 120 km parcourus en moy. / tournée 50 tournées / an 6 043 km parcourus 2 542 litres de gazole Consommation moy. de diesel : 42 l /100 km</p>	<p>Marché de 7 ans. Début au 01 janvier 2015. Fin au 1^{er} janvier 2022</p> <p>1 chauffeur + 1 remplaçant 1 véhicule 1 encadrant 1 assistante d'exploitation 450 km parcourus en moy. / tournée 115 tournées / an 51 761 km parcourus 23 588 litres de gazole Consommation moy. de diesel : 45 l /100 km</p>	<p>Marché de 4 ans. Début au 04 mars 2019. Fin au 03 mars 2023 Date d'échéance maximum : 03/03/2027</p> <p>1 chauffeur + 1 remplaçant 1 véhicule 1 encadrant 1 assistante d'exploitation 187 km parcourus en moy. / tournée 71 tournées / an 13 313 km parcourus 5 860 litres de gazole Consommation moy. de diesel : 44 l /100 km</p>



Les débords de l'été

L'été est toujours une période délicate pour la collecte des PAV qui est tributaire de nombreux facteurs impossibles à prévoir à l'avance : météo, période de canicule, fréquentation touristique... Pourtant, les fréquences de collecte sont densifiées chaque été.

Nombre de débords 2021

	Colonnes à emballages	Colonnes à papier	Colonnes à verre
Janvier	0	1	4
Février	0	0	2
Mars	0	0	2
Avril	0	6	2
Mai	1	0	0
Juin	1	1	1
Juillet	2	1	8
Août	8	8	17
Septembre	1	0	3
Octobre	0	3	0
Novembre	0	0	0
Décembre	0	0	0
Total	13	20	39

On peut constater une meilleure gestion pour la période de l'été, avec moins de débords que les années passées, grâce à la mise en place du porte à porte pour les emballages. Il reste néanmoins encore beaucoup de débords au niveau du verre et du papier.

Le nettoyage des colonnes

En 2021, la société Gachon/Minéris a également réalisé une prestation de nettoyage des colonnes.

204 colonnes ont été nettoyées (183 colonnes à verre et 21 colonnes à emballages) pour un coût de 3 542,61 euros TTC.



EVOLUTION DE LA COLLECTE SELECTIVE

LES QUANTITES TRAITÉES

		2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Verre	Tonnage	1 790	1 844	1 840	1 756	1 879	1 913	1 192
Papier		1 031	735	765	824	581	496	
Plastique		244	264	210	353	436	507	
Métal		81	126	126	143	132	159	
Brique et cartonnette		299	263	328	397	470	526	
		Total emballages						

		2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Verre	Kg/hab.	49,45	49,61	51,89	50,06	54,33	55,88	35
Papier		28,49	19,77	21,57	23,49	16,79	14,49	
Plastique		6,76	7,10	5,92	10,06	12,60	14,81	
Métal		2,25	3,40	3,55	4,07	3,82	4,64	
Brique et cartonnette		8,26	7,07	9,25	11,31	13,58	15,36	
Total matière (tonnes)		3 445	3 232	3 269	3 493	3 498	3 601	
Total matière (Kg/hab.)		95	87	92	99	101	105	

Le « gros de magasin »

Exceptionnellement, la COVED a fait bénéficier les collectivités clientes de son centre de tri, d'un apport en « gros de magasin » (emballages carton). Pour la CCPF, il a été réceptionné 92.72 tonnes de « 1.02 gros de magasin » soutenu par Citéo ainsi :

- 70 % en soutien papier à 80 € la tonne soit 64.904 tonnes pour un montant de reprise de 5 192.32 €
- 30 % en soutien emballages soit 27.816 tonnes à 100 € la tonne pour un montant de reprise de 2 781.60 €.

LES PERFORMANCES

	Ratio en kg/hab./an			
	Moyenne nationale (AV et PAP) 2020	Région BFC 2020	Yonne 2020	CC Puisaye Forterre 2021
Emballages	18.2	23.5	24	35
Verre	33.3	41.1	39	55.88
Papier	18.3	23.9	22.5	14.49
TOTAL	69.8	88.5	85.5	105.37

Les 2 800 000 habitants de la Région Bourgogne Franche Comté sont particulièrement performants en matière de tri et de recyclage des emballages et papiers avec 40 % de plus que la moyenne nationale.

La région se situe en 2^{ème} position au classement régional après la Bretagne.

La Communauté de communes réalise des performances supérieures à ses voisins icaunais.

On constate une baisse chaque année des tonnages papiers collectés au niveau national.

LA VALORISATION DES RECYCLABLES

Les déchets recyclables en mélange sont triés avant d'être recyclés. La Communauté de communes a confié le tri de son flux emballages et papiers à la société SOREPAR dans le cadre d'un marché de prestations de service.

Situé à Ormoy, elle trie les emballages et les papiers mais également les déchets d'autres collectivités pour une capacité annuelle de 15 000 tonnes.

Parmi les emballages et les papiers collectés dans les points recyclage, sont détectés des déchets indésirables liés aux erreurs de tri.

Ces refus de tri sont transformés en CSR (Combustible Solide de Récupération) à Beaune : ils sont préparés de façon à permettre une valorisation énergétique performante en chaleur et/ou en électricité, en substitution d'énergie fossile.

La collecte, le tri et le conditionnement sont à la charge de la Communauté de communes. Le transport des produits depuis le centre de tri incombe aux filières qui procèdent par conséquent aux enlèvements.

Le verre, quant à lui, est directement dirigé vers l'usine de recyclage St Gobain située à Chalon sur Saône.

Les emballages triés sont orientés vers les filières de recyclage agréées pour être transformés en matières premières secondaires, entrant dans la fabrication de nouveaux produits.

Matériaux	Repreneurs
Les emballages en plastique	EPR
L'aluminium	EPR
L'acier	Arcelor
Les briques alimentaires et cartonnettes	EPR
Les journaux – magazines	Norske Skog
Le verre	Véralia

LES CARACTERISATIONS ET LES REFUS AU CENTRE DE TRI

La caractérisation des déchets consiste à déterminer la composition d'un gisement de déchets donné. C'est une évaluation qualitative qui permet de connaître la composition exacte des emballages déposés dans les sacs jaunes et les points d'apport volontaire.

Ces caractérisations sont réalisées sur une 1/2 journée au centre de tri de la SOREPAR à Ormoy, en présence d'un agent du service déchets.

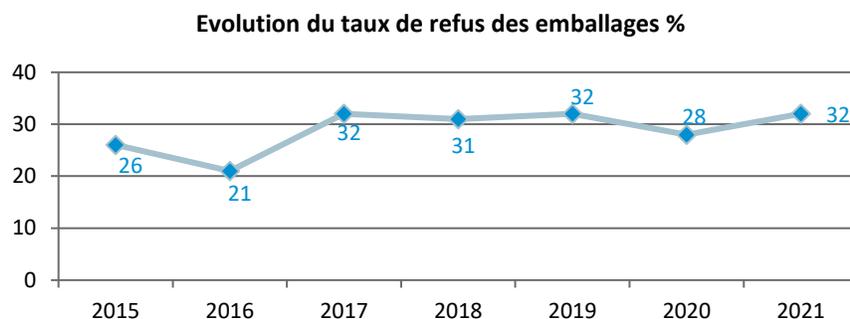
En 2021, 18 caractérisations pour les emballages et 10 pour les papiers ont été réalisées.

A chaque caractérisation, le centre de tri donne ainsi le pourcentage d'erreurs de tri (taux de refus) présent dans les gisements.

Ces refus sont essentiellement dus à la présence de verre, d'erreurs de tri sur le plastique et de la présence d'ordures ménagères.

Le taux de refus sur les emballages est de 32 %. Il est élevé, car au niveau national, il est inférieur à 15.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taux de refus emballages %	26	21	32	31	32	28	32
Taux de refus papier %	1.8	1	1	2	2	2	3.57



LES DECHETTERIES



Nombre de déchetteries : 9
 Exploitation haut de quai (gardiennage) : CCPF
 Enlèvement des bennes : Bourgogne Recyclage / CCPF
 Accueil des déchets dangereux des ménages : oui
 Accès des professionnels : oui
 Carte magnétique : oui

Une déchetterie pour 4 315 habitants (*moyenne nationale : 1 pour 14 000 hab. et 1 pour 10 000 hab. en rural*).

POPULATION DESSERVIE

Collectivités ayant accès aux déchetteries	Population desservie
Communauté de communes Puisaye Forterre	34 228
Entrains sur Nohain	758
La Ferté Loupière	530
Lindry	1 393
Le Val d'Ocre	560
Merry la Vallée	374
Saint Maurice le Vieil	370
Saint Maurice Thizouaille	259
Sommecaise	367
TOTAL	38 839

La mise en réseau des déchetteries

Depuis 2014, le territoire est équipé de cartes magnétiques ce qui permet aux habitants de se rendre sur la déchetterie de leur choix.

Plus de 1 137 cartes ont été envoyées aux domiciles des usagers n'en n'ayant pas encore fait la demande en 2021. 74 cartes ont été perdues par les habitants et renouvelées. Cette prestation est facturée 10 euros.

Des conventions ont été signées afin d'accueillir les communes limitrophes : Entrains sur Nohain, La Ferté Loupière, Lindry, Le Val d'Ocre, Merry la Vallée, Saint Maurice le Vieil, Saint Maurice Thizouaille et Sommecaise.

En contrepartie, elles reversent une participation au coût de fonctionnement au prorata du nombre d'habitants.

La Communauté de communes Puisaye Forterre a également conventionné avec :

- la Communauté de communes Haut Nivernais Val d'Yonne afin que les habitants d'Andryes aient accès à la déchetterie de Coulanges / Yonne.
- la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois afin que les habitants de Charentenay, Coulangeron, Migé, Mouffy et Val de Mercy aient accès à la déchetterie de Val de Mercy.
- la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois afin que les habitants de Coulangeron aient accès à la déchetterie de Gy l'Evêque.

RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ D'EXPLOITATION

Le marché d'exploitation des bas de quais des neuf déchetteries s'est terminé le 30 avril 2021.

Il a été décidé de lancer une procédure d'accord cadre à prix unitaires à bons de commande pour une durée de 3 ans renouvelable 1 an comprenant deux lots :

- Lot 1 : enlèvement, transport, traitement et valorisation des DNR, encombrants, déchets verts, bois, cartons, ferraille, gravats et placoplâtre avec mise à disposition des bennes.
- Lot 2 : enlèvement, transport et traitement des déchets dangereux des ménages.

Le lot 1 a été attribué à l'entreprise Bourgogne Recyclage pour un montant de 934 454 € HT.

Le lot 2 a été attribué à l'entreprise COVED PAPREC pour un montant de 187 279.95 € HT.

LES TONNAGES DE L'ENSEMBLE DES DECHETTERIES

Type de déchets	Tonnage	Type de déchets	Tonnage
Encombrants	2 945.86	DDS	174.32
Bois	1 328	Batteries	7.83
Cartons	483.39	Piles	5.04
Ferraille	865.97	Lampes - Néons	2.5
Déchets verts	2 197.01	Huile de vidange	27.81
Gravats	3 110.82	Textiles	122.74
DEEE	507.74	Pneus	67.54
Mobilier	977.73	Capsules Nespresso	5.7
Placoplâtre	185.22	Cartouches d'imprimante	0.62
		Huile de friture	3.76
Total : 13 019.61 tonnes			

Au total, 4 407 bennes ou enlèvements de matériaux ont été effectués sur les déchetteries.

Les tonnages ont progressé 2 508.36 tonnes soit 23.86 %.

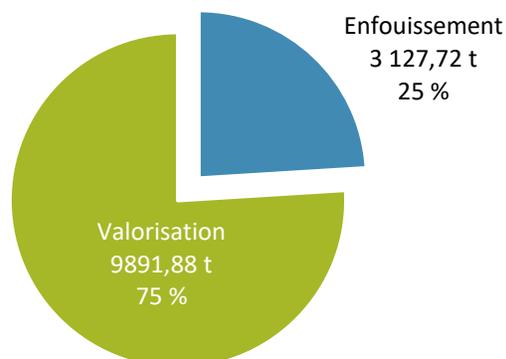
On constate une augmentation des DDS (+ 14.62 tonnes) et de l'huile de vidange (+ 4.38 tonnes), conséquence du tri des usagers dans les maisons qu'ils viennent d'acquérir.

Concernant les DEEE, la Communauté de communes est particulièrement performante avec 12.77 kg/hab. en 2021 contre une moyenne nationale de 11.05 kg/hab. et une moyenne départementale de 10.65 kg/hab.

Sur les 508 tonnes collectées, 381 tonnes (75.1 %) ont été recyclées, 66 t (12.9 %) ont été valorisées et 60 t (11.9 %) ont été éliminées.

LES APPORTS EN DECHETTERIE PAR TYPE DE DECHETS

La part de valorisation des déchets de déchetteries



EN CHIFFRES...

2 843 tonnes de déchets (22 % du gisement) rapportent directement une recette à la Communauté de communes (mobilier, DEEE, cartons, ferraille, batterie, métaux précieux...) soit une hausse de 550 tonnes par rapport à 2020.

1 273 tonnes sont collectées et traitées par des éco-organismes.

75 % des matériaux collectés partent dans des filières de valorisation.

LES FILIERES

Les déchets issus des déchetteries sont évacués comme suit afin d'être valorisés ou traités spécifiquement.

Matière	Prestataire
Déchets verts	CCPF en régie
Gravats	CCPF en régie
Encombrants	CCPF en régie
Bois	Bourgogne Recyclage
Métaux	Bourgogne Recyclage
Lampes usagées	Ecosystem
DEEE	Ecologic
Pneus	ALIAPUR
Piles	COREPILE

Matière	Prestataire
Cartouches	Printerre
Capsules Nespresso	Nespresso / COVED
Carton	Bourgogne Recyclage
Déchets ménagers spéciaux	COVED / Récydis
Huiles de fritures	Coll'Ect 89
Huiles de vidanges	Sevia
Batteries	Bourgogne Recyclage
Vêtements	Re Fashion
Mobilier	Bourgogne Recyclage

La collecte des textiles

173 tonnes de textiles ont été collectées sur le territoire (déchettes et points d'apport volontaire), soit 4 kg par habitant en 2021.

Les chiffres après plusieurs années de baisse, dépassent le record de 2017 (158 tonnes).

En 2020, suite au confinement, cette filière avait eu beaucoup de problèmes à fonctionner. Une communication avait été faite afin de demander aux habitants de garder chez eux les vêtements. Il y a donc eu certainement un effet de déstockage au retour à la normale de la filière.

Le recyclage des meubles

La filière mobilier lancée en 2016 par la Communauté de communes et l'éco-organisme Éco-mobilier, collecte et valorise tout le mobilier apporté en déchetterie. Ce sont les consommateurs qui financent cette filière lors de l'achat d'un meuble via l'écotaxe.

Le tonnage de mobilier a progressé de 61.23 % (+ 371.31 tonnes) du fait de l'installation d'une benne mobilier à Toucy (195.18 tonnes) et de l'augmentation du nombre de déménagement en 2021 (effet post COVID).

Toutes les déchetteries sont dorénavant équipées. Grâce à ces bennes, près de 978 tonnes de mobilier ont été détournées de l'enfouissement pour être recyclées.

A noter : grâce à la mise en place de nouvelles filières comme Eco-mobilier, les bennes d'encombrants qui représentaient 35 % du tonnage en 2014, ne constituent plus que 22.63 % du tonnage total des déchets en 2021.

EFFRACTIONS ET RECUPERATION DES MATERIAUX

Bilan des effractions constatées	2018	2019	2020	2021
Intrusions sur les sites en dehors des heures d'ouvertures avec vandalisme / vol	18	17	18	19
Dépôts sauvages devant les déchetteries	21	18	22	20
Courriers aux usagers ne respectant pas les consignes des gardiens / le règlement intérieur	5	4	3	3
Départ de feu dans les bennes	1	2	0	0

Bien que des mesures aient été mises en place (caméra, enlèvements réguliers des matériaux de valeur, signalement en gendarmerie...), les incivilités et effractions ne baissent pas de façon significative. Malgré ces vols, la CCPF a collecté 7.83 tonnes de batteries.

LES TRAVAUX

Déchetterie de Charny

Remplacement du local du gardien

L'ancien bungalow présentait des fuites, un effondrement du plancher et une usure des sanitaires et robinetteries. Il a donc été décidé de le remplacer par un modulaire d'occasion de dimension similaire ayant peu servi. Le coût est de 17 251 € TTC comprenant l'achat, le transport et la mise en place.

Pour éliminer le précédent bungalow, il fallait poser des anneaux de levage et payer des frais de transport d'un montant de 2 750 € TTC. Afin d'économiser cette somme, les agents du service déchetterie ont réalisé l'opération en interne la veille de l'arrivée du nouveau bungalow.

Le 1^{er} décembre 2021, le bungalow a été livré et raccordé aux réseaux existants par l'entreprise Energies Terre Soleil de Charny pour un montant de 526 € TTC.



Démontage de l'ancien bungalow

Plateforme de broyage

Depuis 2019, une plateforme de broyage des déchets verts est installée sur la déchetterie de Charny.

L'objectif est de limiter les apports dans la benne à déchets verts et ainsi de réduire les rotations et de valoriser sur place les branchages (broyage et distribution aux usagers).

Le nombre de rotation a baissé de 54 % depuis 2019 passant de 104 bennes en 2019 à 75 bennes en 2020 et 48 bennes en 2021.



LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION

L'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND)

	17.09.1987 Création du site 1 ha / 8,29 ha Surface exploitable / Surface totale 2 000 m ² Surface moyenne d'une alvéole 17 à 21 m Epaisseur d'une alvéole 2 à 3 ans..... Temps de remplissage d'une alvéole 15 000 tonnes Tonnage de déchets autorisés / an
	<ul style="list-style-type: none"> - Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) - Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation jusqu'en juillet 2029. - 64 bennes de déchets / semaine : 27 camions OM/biodéchets, 30 camions pour les déchetteries, 2 camions de refus, 2 camions de refus de compost et 2 camions de DAE.

Pont bascule



Portique de détection de radioactivité



Bassin des eaux de ruissellement



Bassins de lixiviats de 5 000 m³



Unité de traitement et de valorisation



Les équipements



Un compacteur à déchets
VANDEL QS 330HD de 33T



Une chargeuse VOLVO L50H



Un tracteur New Holland
M100-90

Durée d'utilisation des engins en heure

2021

Chargeuse	1 274 heures
Compacteur	924 heures

La chargeuse permet, entre autres, de transporter de la terre dans son godet et de réaliser les merlons autour de la zone d'exploitation.

Le compacteur permet de tasser les déchets pour atteindre une meilleure densité afin d'éviter les envols, de diminuer l'impact olfactif ainsi que les éventuels départs de feu.

Pour la gestion et l'entretien de l'exploitation au quotidien, le site est également équipé de locaux adaptés au stockage de produits dangereux, de pompes automatiques pour le relevage des lixiviats dans les puits, de caméras de détection incendie par infrarouge, d'une station météorologique (baromètre, pluviomètre, anémomètre, thermomètre, prévision...), de caisses grillagées pour isoler des déchets valorisables ou non conformes, de filets pour retenir les envols autour de la zone d'exploitation, de sondes de mesure et de caméras de vidéosurveillance pour sécuriser le site.

L'exploitation

En 2021, exploitation de l'alvéole 3 du casier 2, la zone d'exploitation ouverte a été redéfinie à moins de 1 000 m².

1 715 tonnes de terre ont été utilisées pour le merlonage et les couvertures temporaires.

La terre utilisée est celle extraite du site lors du terrassement des alvéoles. Cette terre est composée d'argile.

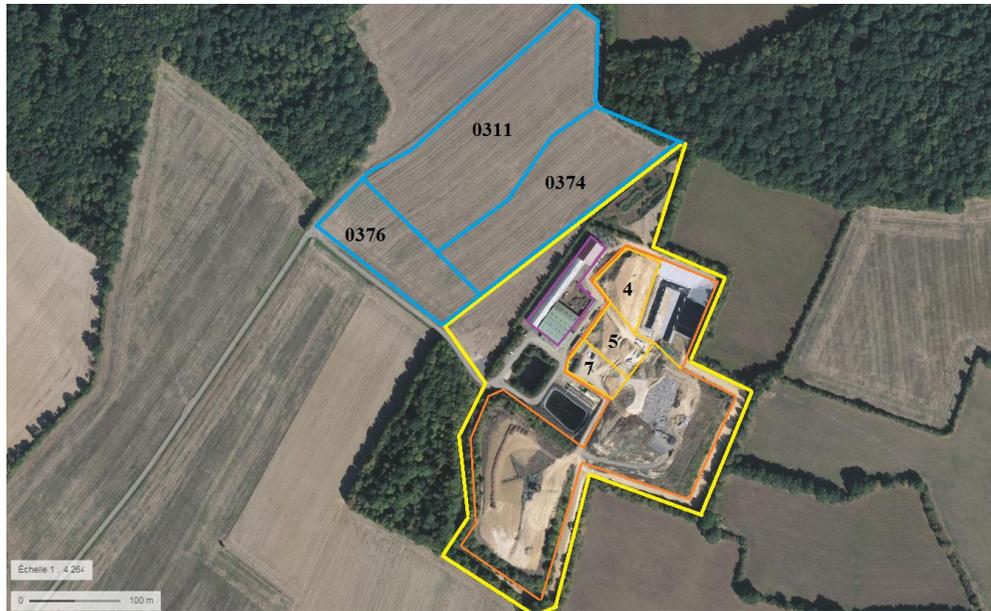


Acquisition d'un terrain

Le terrain jouxtant le site a été acquis afin de :

- Stocker la terre (estimation 130 000 m³ de terre) soit 3 m de hauteur sur 43 000 m²
- Implanter les futurs bâtiments (remplacement des bâtiments actuels vétustes)
- Déplacer l'aire de transfert des emballages qui est actuellement sur l'emprise du prochain casier
- Créer un lieu de stockage « sec » des équipements de dotation (bacs, bioseaux et composteurs)
- Agrandir la zone de travail pour le compostage.

Le terrain acquis est de 6.5697 hectares au prix de 1,478 €/m² soit 96 836.40 €.



— Terrain acquis en 2021
— Emprise du site

Les travaux sur le site

Installation de caméras

Suite à une évolution de la réglementation, chaque apport de déchets doit être filmé ainsi que toutes les plaques d'immatriculation des véhicules apporteurs. Aussi, deux caméras ont été installées et enregistrent tous les apports. Coûts de l'achat et l'installation des caméras : 16 733 € TTC.

Boitiers automatiques de pompage

En fond de casier la charge de lixiviat ne doit pas excéder les 30 cm. Les casiers sont équipés de puits de pompage et des relevés sont effectués mensuellement à l'aide d'un détecteur de niveau. Des boitiers ont été installés avec une sonde pressiométrique et le déclenchement des pompes automatiquement selon des hauteurs programmées. Coûts de l'achat et l'installation des boitiers : 13 822 € TTC.

Déplacement du quai

Le quai de déchargement a nécessité deux déplacements cette année du fait de l'évolution de l'exploitation. La hauteur de déchets augmentant tout au long de l'année, il est nécessaire de maintenir une hauteur minimale entre le camion et la zone de réception des déchets.

Coûts des travaux : 17 000 € TTC.

Réfection de la voie d'accès au quai

La voie d'accès au quai est réalisée en matériau calcaire. Du fait du trafic et de la forte pluviométrie, elle se dégrade progressivement empêchant les véhicules de reculer sur le quai. La voie a été refaite pour une circulation fluide et adaptée.

Coûts des travaux : 7 000 € TTC.

Terrassement pour le nouveau bâtiment



L'implantation du nouveau bâtiment a nécessité un terrassement préalable afin d'accueillir la nouvelle construction en 2022.

Coûts des travaux : 36 000 € TTC.

Remplacement des ventilateurs du Nucléos

Cinq ventilateurs ont été remplacés sur l'installation.

Une grue a été nécessaire du fait du poids des ventilateurs et de leur positionnement.

Coûts de l'achat et l'installation des ventilateurs : 28 440 € TTC.



Les tarifs

Les prestations d'enfouissement des déchets sont facturées sur la base du tarif voté par le Conseil communautaire soit 57 € net la tonne auquel s'ajoute la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) de 37 €.

En 2021, 2 729 tonnes ont été acceptées en dehors de la collecte (DIB, refus de tri, entreprises, autres collectivités...).

Evolution du montant de la TGAP de 2019 à 2021

La TGAP est une taxe gouvernementale. Elle a été mise en place en 1999 et a pour objectif d'encourager les producteurs d'activités dites « polluantes » à réduire leur empreinte environnementale.

Elle s'inscrit dans un projet de loi de gestion des déchets et fait partie de la fiscalité déchets. Cette taxe a pour but d'améliorer le tri, le recyclage et la seconde vie des déchets et de réduire le volume de déchets stockés ou incinérés.

La Communauté de communes en tant qu'exploitant d'un centre d'enfouissement est concernée par la TGAP.

En 2021, chaque tonne de déchets non dangereux envoyée en stockage est majorée de 12 €. Pour une tonne de déchets enfouis la TGAP est de 37 €. La hausse des taux est prévue tous les ans, jusqu'en 2025. Chaque année, le montant du taux de la TGAP est réévalué à la hausse.



Inspection de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)

La DREAL a réalisé 3 contrôles du site les 22 mars, 24 août et 26 octobre 2021.

Commission de suivi du site (CSS)

Les commissions de suivi de site (CSS) ont été créées par le décret du 7 février 2012. Elles succèdent aux Comités Locaux d'Information et de Concertation (CLIC) ainsi qu'aux Commissions Locales d'Information et de Suivi (CLIS) relatives aux installations Seveso et aux installations de traitement de déchets.

Les CSS constituent un cadre d'échange et d'information notamment sur la gestion des risques liés aux installations et l'évolution de la réglementation.

Ces commissions sont composées de 5 collèges : administration de l'État, élus des collectivités territoriales ou EPCI, riverains des installations ou association de protection de l'environnement, exploitants de l'installation et salariés de l'installation.

Ces commissions se réunissent au moins une fois par an et les comptes rendus, après validation, sont consultables au Bureau des Procédures Environnementales à la Préfecture.

La CSS s'est réunie le 1^{er} juillet 2021 et n'a pas relevé de manquement majeur dans l'exploitation. Les associations environnementales ont même salué la transparence de la CCPF sur cette exploitation et la communication qui en est faite.

Taxe sur les déchets réceptionnés en ISDND

Toute commune peut, par délibération du Conseil municipal, établir une taxe sur les déchets réceptionnés dans une installation de stockage de déchets ménagers et assimilés, soumise à la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), installée sur son territoire. La taxe est due par l'exploitant de l'installation au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. Le montant total de la taxe acquittée par l'exploitant est plafonné à 1,5 euros la tonne entrant dans l'installation.

L'ISDND étant implantée sur les communes de Ronchères et St Fargeau, les conseils municipaux de celles-ci, par délibérations concordantes, instituent la taxe et déterminent les modalités de répartition de son produit. La taxe est assise sur le tonnage de déchets réceptionnés dans l'installation.

En 2021, un accord a été trouvé entre les deux communes avec la répartition suivante : Ronchères 70 % - St Fargeau 30 % pour un montant respectif d'environ 9 000 € et 4 000 €. Le 1^{er} versement se fera en 2023.

Incendie du site

Le 24 août 2021, le feu s'est déclaré sur trois flancs du casier.

La cause accidentelle est possible mais l'« acte volontaire » a été envisagé car il est très rare que trois flancs soient touchés dont deux opposés. Les déchets de surface n'ont pas brûlé mais se sont consumés car les jours précédents il y avait eu de la pluie.

Les caméras de détection des flammes n'ont pas alerté car il n'y avait quasiment pas de flammes sur l'exploitation mais seulement en périphérie sur les flancs. En revanche il y avait beaucoup de fumée blanche, ce qui a pu masquer la vision des caméras. Les déchets ont été isolés sur zone inerte et recouverts de terre pour éviter toute reprise. Le feu s'est propagé sur le flanc est près de la membrane de l'alvéole.

Le conducteur d'engins et les pompiers sont intervenus immédiatement à cet endroit pour protéger la membrane et éviter tout risque de pollution par les eaux et tout risque financier (estimé à 250 000 €).

La membrane a été vérifiée en présence de la DREAL qui a confirmé qu'elle était intacte. Le coût pour la collectivité de cet incident est estimé à moins de 2 000 € pour l'intervention de la pelle et du tracteur, environ 3 600 € pour la production de lixiviats (environ 80m³ d'eau utilisée sur l'alvéole).

Suite à l'incendie, une caméra thermique à déclenchement sur points chauds couvrant le site a été mise en place.



Qualité de l'air

Les plaintes d'odeurs

Trois plaintes d'odeurs ont été reçues cette année.

Pour limiter les éventuelles nuisances olfactives, il a été mis en place :

- une petite zone ouverte d'exploitation
- la couverture des déchets par des matériaux inertes ou des refus de compostage en fin de semaine et lorsque les chaleurs sont trop importantes
- la partie fermentescible des déchets est séparée
- implantation de drains supplémentaires pour un montant de 45 887 €.

Le réseau nez

Le réseau participe de moins en moins concrètement au remplissage des données. Pour pallier à cela, une application a été mise au point en partenariat avec la société JOOCAP pour relever l'impact olfactif du site. Cette application a été mise en place au 1^{er} semestre 2021. La principale nouveauté est la géolocalisation et la transmission en temps réel de l'information, ce qui permet d'être plus réactif et plus précis. L'application est moins contraignante pour les riverains. 7 personnes font partie du réseau et sont actives dans la remontée d'information.

Traitement des biogaz

Le biogaz est le gaz produit naturellement par la fermentation de matières organiques en l'absence d'oxygène. Cette fermentation appelée aussi méthanisation se produit naturellement (dans les marais) ou spontanément dans les installations de stockage recevant des déchets organiques (résidus de repas...). Le biogaz est un mélange composé essentiellement de méthane (CH₄) et de dioxyde de carbone (CO₂).

Les mesures de biogaz sont effectuées mensuellement par un agent de la collectivité. Le réseau est réglé en conséquence. Une analyse a été réalisée par la société APAVE sur les rejets gazeux des gaz de combustion en sortie de chaudière le 26 novembre 2021. Lors de cette analyse il s'est révélé que le monoxyde de carbone était supérieur à la valeur d'émission limite. Un réglage a été effectué et de nouvelles analyses seront réalisées dans le 1^{er} semestre 2022.

Une autre analyse, en sortie de module de l'unité de traitement des lixiviats, a été réalisée le 7 décembre 2021. Les mesures de concentration en composés métalliques sont conformes. Néanmoins la somme de ces concentrations est très légèrement supérieure. L'unité de valorisation a été réglée et les cuvons nettoyés, une nouvelle analyse aura lieu dans le 1^{er} semestre 2022.

En 2021, 166 904 m³ de biogaz ont été traités sur site. La quantité de biogaz traitée en 2021 est en forte hausse suite à la pose de drains dans l'alvéole 6 pour renforcer le captage et améliorer la qualité et la quantité de biogaz.

Gestion des eaux

Les eaux de ruissellement

Le site est ceinturé de fossés internes qui permettent de récupérer les eaux de pluie qui ruissellent des zones en post-exploitation et des voiries. Ces eaux sont dirigées vers le bassin d'eaux pluviales. Il n'y a pas de rejet en milieu naturel car les eaux sont réinjectées dans l'unité de compostage et servent au bon déroulement du processus. Cette eau est également utilisée pour l'arrosage des végétaux ainsi que le nettoyage de la voirie.

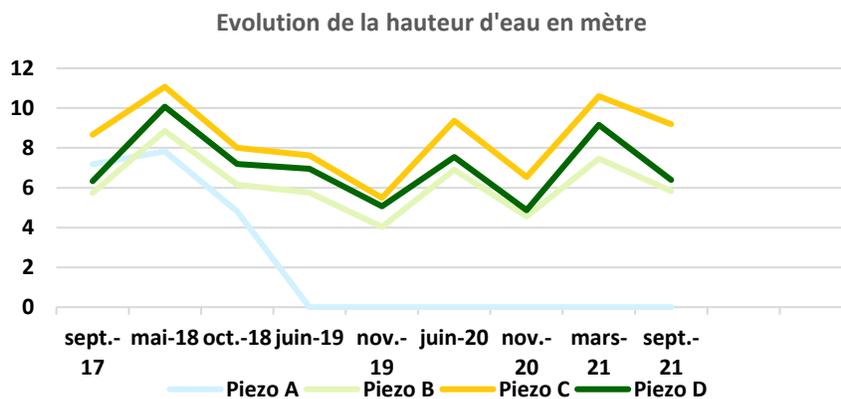
Conformément à la demande de la DREAL, le service déchets réalise quatre analyses par an des bassins d'eaux de ruissellement. En 2021, les analyses ont été effectuées en mars, juin, septembre et novembre.

Les analyses sont conformes et ne montrent aucun élément particulier mis à part une augmentation des fluorures lors de la dernière analyse. Aucun rejet d'eau en milieu naturel n'a été effectué.

Les eaux souterraines

Les piézomètres sont des tubes qui permettent, depuis la surface, d'accéder à l'eau d'une nappe phréatique. Ils permettent d'en relever le niveau à l'aide d'une sonde et de réaliser des prélèvements d'eau de la nappe dans le but d'en analyser les composants.

Le réseau de contrôle des eaux souterraines est constitué de 5 piézomètres répartis autour du site. En 2021, des relevés semestriels du niveau d'eau des piézomètres ont été effectués. A noter le piézomètre A qui s'est asséché et une baisse générale du niveau de la nappe. Ces analyses ne révèlent pas d'anomalie spécifique.



La production de lixiviats

Lors du stockage des déchets, sous l'action conjuguée de l'eau de pluie et de la fermentation naturelle, les déchets produisent des jus appelés « lixiviats ». Riches en matière organique et en éléments traces, ces lixiviats ne peuvent être rejetés directement dans le milieu naturel et doivent être soigneusement collectés et traités. Les lixiviats du site sont captés et traités in-situ dans l'unité de valorisation.

La mesure de la hauteur des lixiviats dans les puits est mensuelle. L'entretien et la vérification du bon fonctionnement des pompes sont réalisés par les agents et la société Techpompe bimestriellement. Un contrôle visuel du réseau est réalisé à minima mensuellement en interne. L'analyse des lixiviats est faite semestriellement.

Management environnemental

Le service déchets est inscrit dans la démarche d'un système de management qui incite à l'amélioration continue du respect de l'environnement et de l'intégration paysagère du site. En 2021, il en est ressorti :

- un renforcement permanent de la couverture du site en inertes
- une lutte contre les envols (filets, baisse de la surface, ramassage...)
- une intégration du site dans l'environnement (aménagement paysagé).

L'INSTALLATION DE DECHETS INERTES DE LAIN

La Communauté de communes possède une installation de déchets inertes à Lain, soumise à une autorisation préfectorale en application de l'article L.541-30-1 du code de l'environnement.
Cette installation a reçu en 2021, les gravats des déchetteries d'Etai la Sauvini et Molesmes (environ 480 tonnes).

LE CENTRE DE COMPOSTAGE



30 m³ /heure Capacité du broyeur
80 m Longueur du tunnel de fermentation
> 45° C Température du compost en fermentation
> 70 ° C Température du compost en post fermentation (phase d'hygiénisation)

Remplacement, pannes et entretien

Le centre a besoin d'un entretien régulier : changement des couteaux du broyeur (3 à 4 fois/an), changement régulier des pales du fermenteur (abîmées par les ficelles, le bois, les cailloux), nettoyage du démonteur à chaque bourrage des déchets, graissage régulier des engins...

En plus de l'entretien régulier du centre, la trémie de l'émetteur a été rénovée. Afin de faciliter son nettoyage, une passerelle d'accès a été installée.

Le mélangeur a subi 5 semaines d'arrêt (changement de 2 petits moteurs, du réducteur et de la chaîne).

La porte intérieure du centre de compostage a été changée.

Les travaux sur le centre de compostage

La toiture du bâtiment du mélangeur a été entièrement refaite. Elle est constituée d'une double paroi gonflable permettant l'isolation du bâtiment. Elle évite ainsi la formation de condensats.



Avant



Pendant



Après

Analyse et contrôle

La société SADEF réalise l'analyse des lots de compost produits. Elle est certifiée COFRAQ et contrôle que tous les lots soient conformes à la norme NFU 44-051.

En 2021, 13 lots de compost ont été analysés avant distribution. Sur chaque lot, des analyses ont été réalisées, conformément au label ASQA. Elles ont toutes été conformes.

La présence d'E. Coli est à noter sur trois lots. La recherche d'E. Coli est une mesure informative et non réglementaire. Le lot 20210607 a subi une analyse complète. Il est conforme en tout point (présence d'E. Coli).

Agrément sanitaire

Après trois inspections sanitaires dont deux en août et septembre 2021, le centre de compostage a obtenu l'agrément le 5 octobre 2021.

Cet agrément permet d'accueillir les sous-produits animaux de catégorie 3 (déchets de cuisine et de table).

Un contrôle complémentaire ponctuel de températures a été nécessaire à 30 cm de profondeur pour prouver l'hygiénisation complète des andains. Le plan de maîtrise sanitaire a été complété.

La valorisation des biodéchets et des déchets verts

Résultats des collectes 2021

	Tonnages	Ratio kg/hab./an
Biodéchets des foyers	3 346	98
Déchets verts des déchetteries	2 192	64

La redistribution du compost

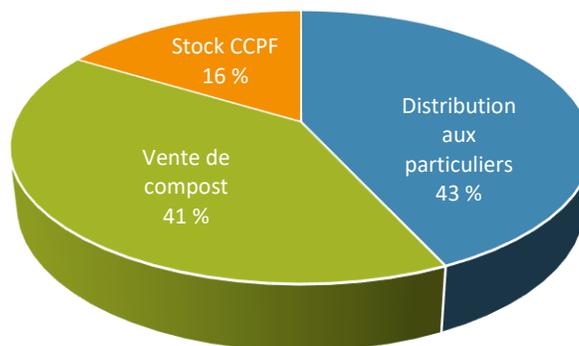
Le compost est commercialisé auprès d'agriculteurs au tarif de 15 € la tonne. Il est également redistribué gratuitement aux habitants via le réseau des déchetteries ou les communes.

2 049 tonnes de compost ont été produites en 2021 dont 867 tonnes ont été distribuées aux particuliers.

En 2021, la Communauté de communes a vendu 831 tonnes de compost entraînant un gain financier de 12 467 €.

335 tonnes de la production 2021 étaient encore stockées fin décembre au centre de compostage.

Répartition de la distribution



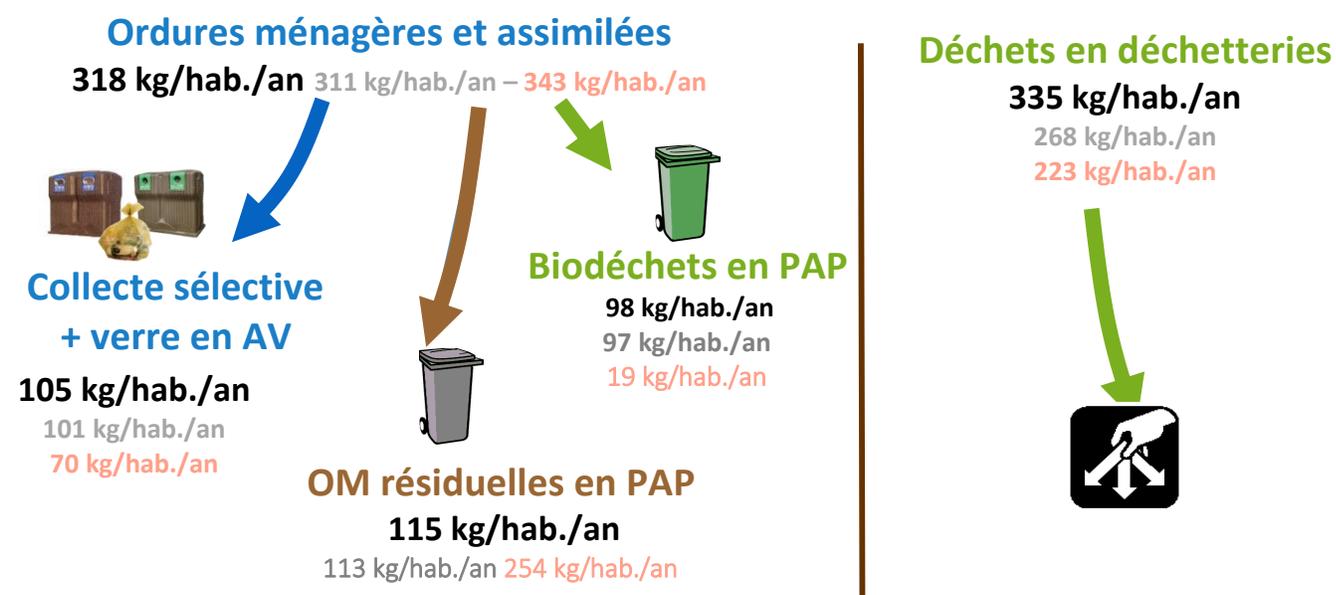
EN RESUME

LES DECHETS COLLECTES PAR HABITANT EN 2021

653 kg/hab./an

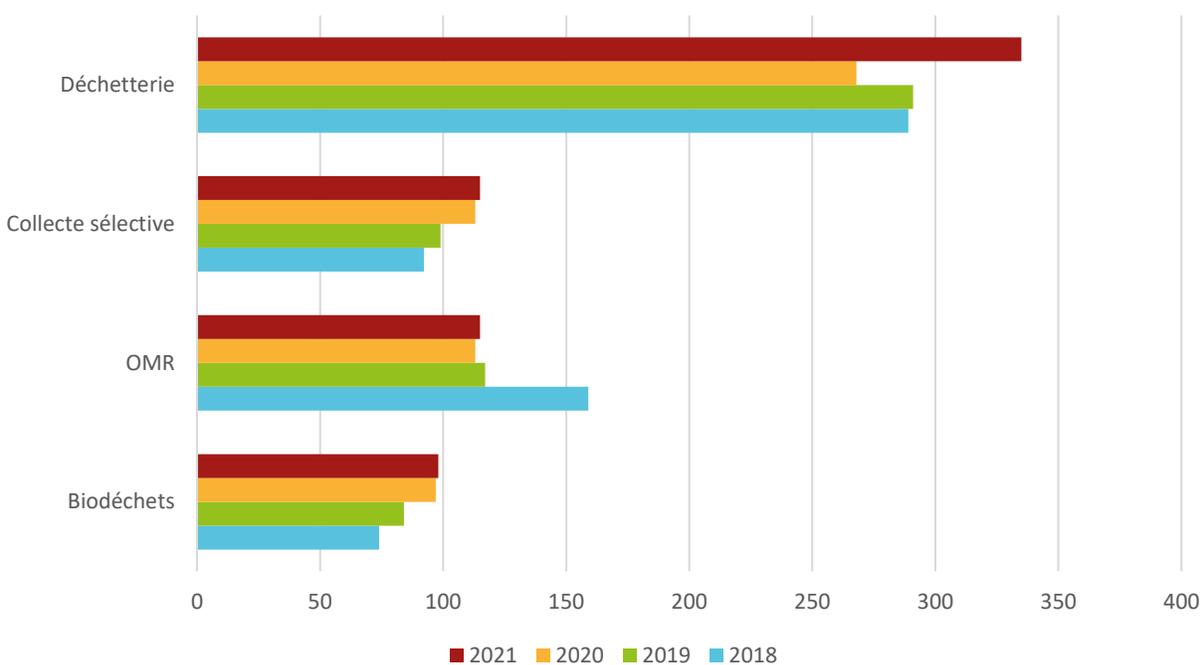
579 kg/hab. en 2020

582 kg/hab. moyenne nationale

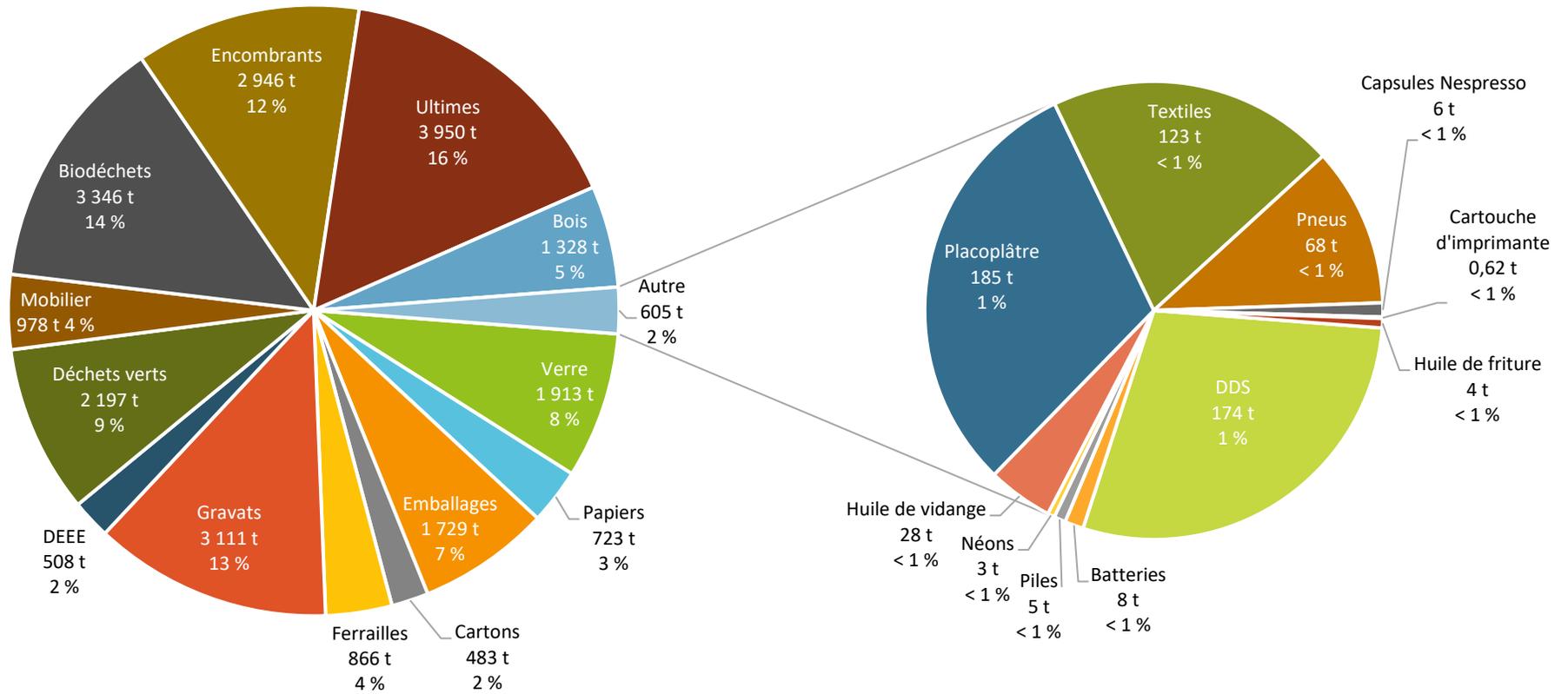


EVOLUTION DES RESULTATS EN KG/AN/HAB.

	2018	2019	2020	2021	Variation 2020 / 2021 %	
Emballages	18.72	25.44	30	35	↗	+ 16.67
Verre	51.89	50.06	54.33	56	↗	+ 3.7
Papier	21.57	23.49	16.79	14	↘	- 17.65
Total CS	92.18	98.99	101.12	105	↗	+ 3.96
OM	159	117	113	115	↘	+ 1.77
Biodéchets	74	84	97	98	↗	+ 1.03
Déchetterie	289	291	268	335	↗	+ 25
Total	614	591	579	653	↗	+ 12.78

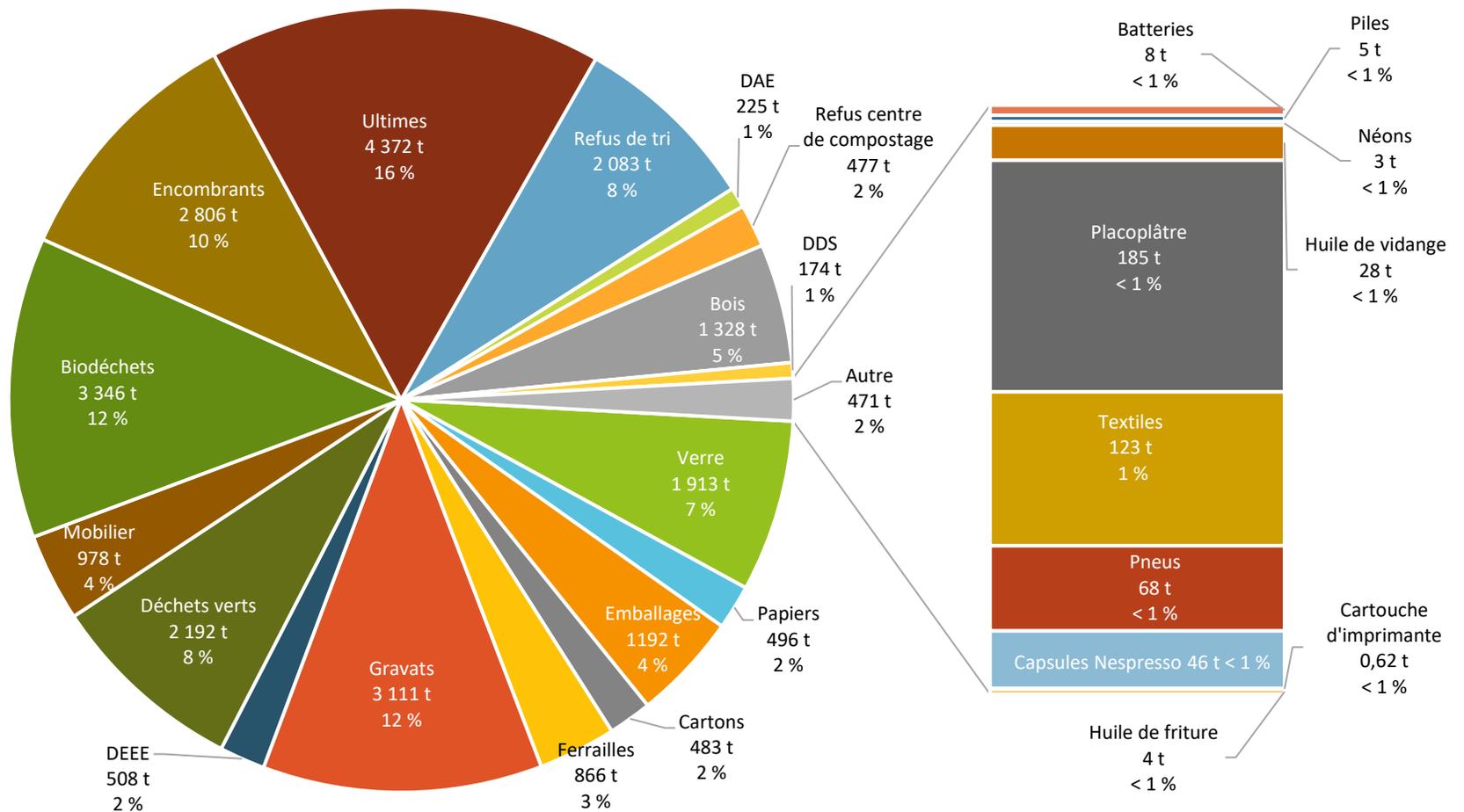


LES TONNAGES COLLECTES EN 2021



Total : 24 683 tonnes collectées

LES TONNAGES TRAITES EN 2021



Tonnages valorisés : 16 884 T (62 %)

Tonnages enfouis : 10 137 T (38 %)

Total : 27 021 tonnes

LE PRPGD (plan régional de prévention et gestion des déchets)

La loi NOTRE du 7 août 2015 a confié aux Conseils régionaux l'élaboration d'un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets – PRPGD. L'élaboration du PRPGD de la région Bourgogne Franche-Comté a été lancée en mai 2017.

Le PRPGD est un outil de planification de la prévention et de la gestion des déchets (non dangereux, inertes et dangereux, hors nucléaire). Il contient un état des lieux, une prospective d'évolution des quantités à traiter, des objectifs de prévention, de recyclage et de valorisation, ainsi que les priorités à retenir pour atteindre ces objectifs aux horizons 2025 et 2031.

Il a pour objet de coordonner à l'échelle régionale les actions entreprises par l'ensemble des parties prenantes concernées par la prévention et la gestion des déchets.

LES OBJECTIFS DU PLAN

Production d'OMR

Objectifs du PRPGD	Région BFC en 2019	CCPF en 2021	
151 kg / hab. d'ici 2025 142 kg/hab d'ici 2031	249 kg/hab.	115 kg/hab.	ATTEINT

Production de collecte sélective

Objectifs du PRPGD	Région BFC en 2019	CCPF en 2021	
40 kg / hab. de verre d'ici 2025	39 kg/hab.	55 kg/hab.	ATTEINT

Objectifs du PRPGD	Région BFC en 2019	CCPF en 2021	
59 kg/hab. de papiers et d'emballages d'ici 2025	45 kg	50 kg	NON ATTEINT

Déchetteries

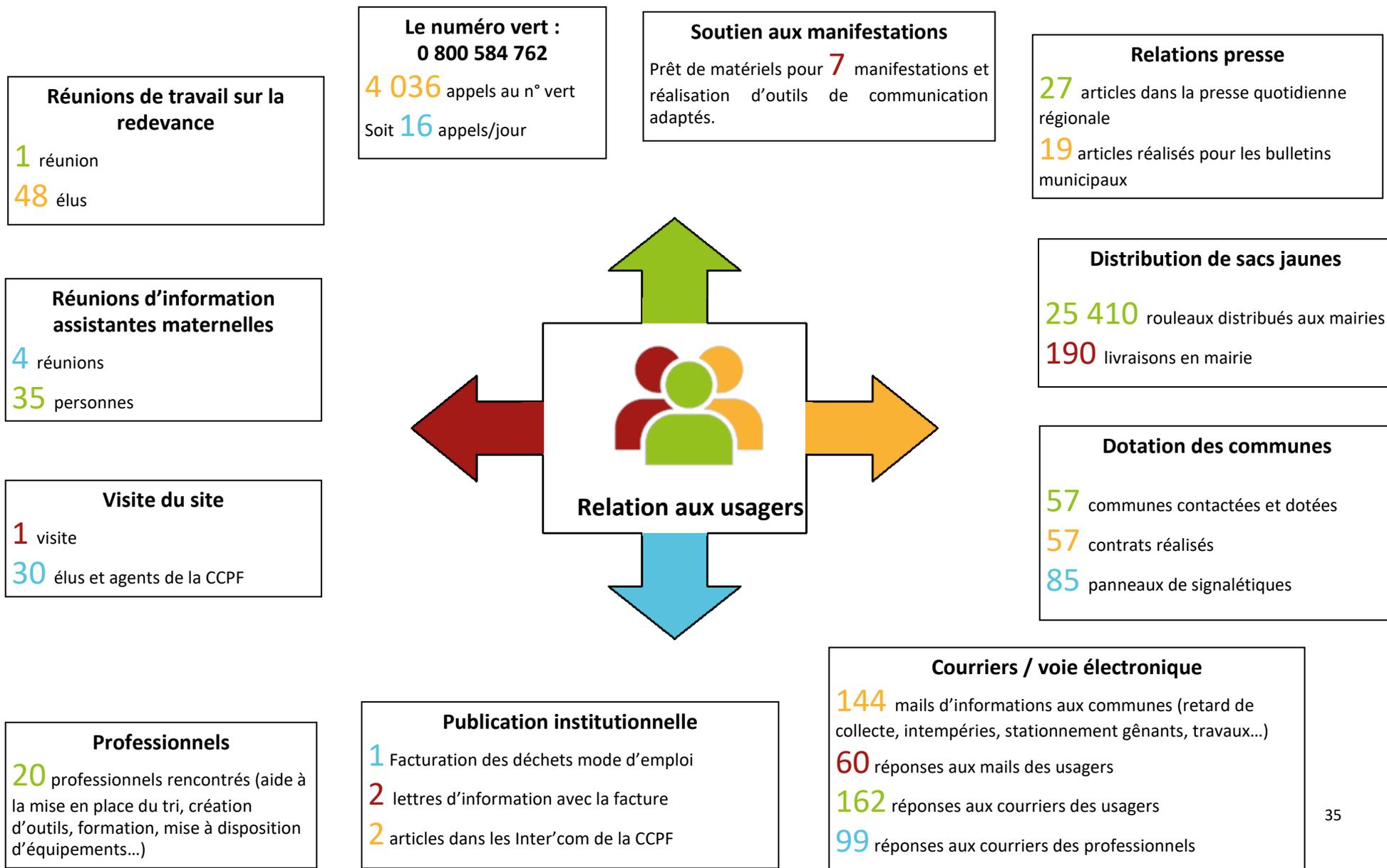
Objectifs du PRPGD	Région BFC en 2019	CCPF en 2021	
220 kg / hab. d'ici 2025 198 kg/hab d'ici 2031	261 kg/hab.	335 kg/hab.	NON ATTEINT

Valorisation des déchets

Objectifs du PRPGD	Région BFC en 2019	CCPF en 2021	
Taux de valorisation à 66 % d'ici 2025	53 %	62 %	NON ATTEINT

COMMUNICATION, INFORMATION, SENSIBILISATION

Les animations et manifestations de l'année 2021 ont été réduites suite à la pandémie.



Le numéro vert

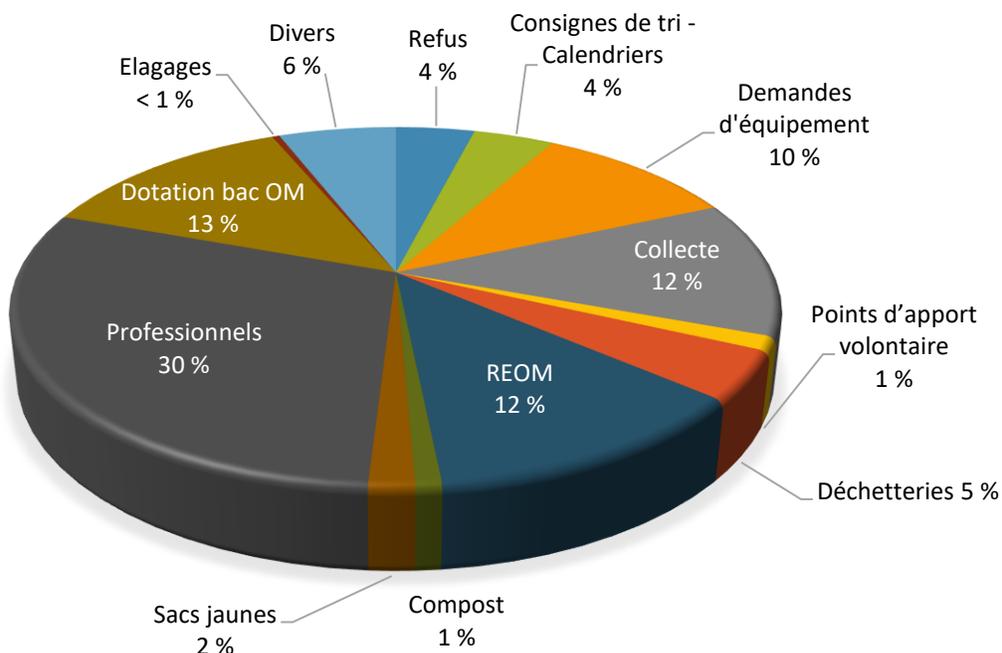
Le numéro vert est en place depuis 2005. Ce service a pour objectif de renseigner les habitants sur les consignes de tri, les problèmes de collecte, d'équipements, les déchetteries...

Ce sont les agents environnement qui répondent à ce numéro.

Les habitants contactent également le service déchets par mail, courriers ou via les formulaires du site internet.

Les sujets abordés au n° vert

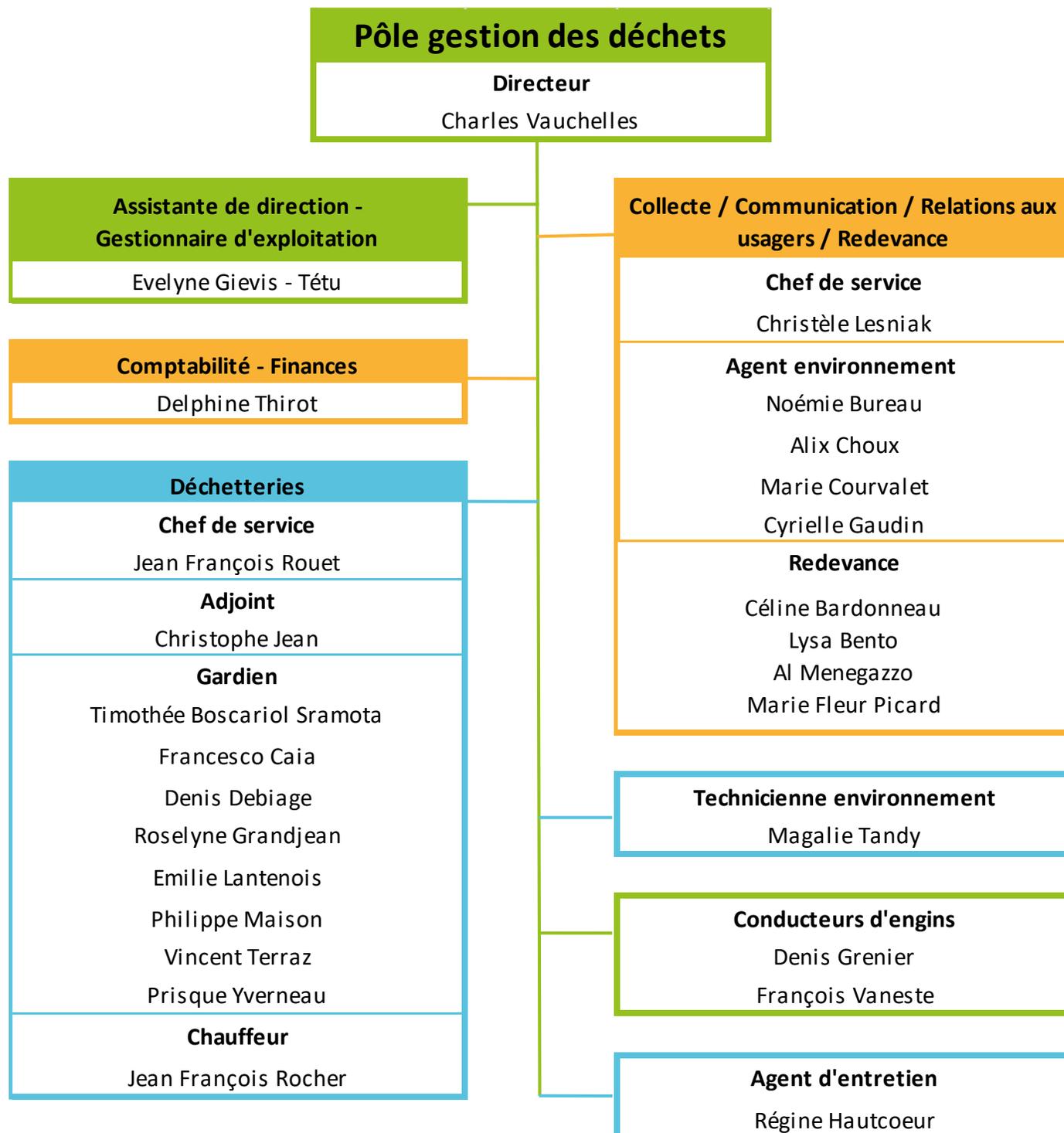
	N° vert	Courriers	Mails	Total
Refus	112	74	7	193
Consignes de tri - Calendriers	186	2	9	197
Demande d'équipements	491		6	497
Collecte	526	61	8	595
Points d'apport volontaire	59	1		60
Déchetterie	212			212
REOM	583		4	587
Compost	45			45
Sacs jaunes	75		4	79
Professionnels	833	99	500	1 432
Dotation bac OM	629	6		635
Elagages		18		18
Divers	285		2	287
TOTAL	4 036	261	540	4 837



En 2021, 4 036 appels téléphoniques ont été traités soit une moyenne de 16 appels/jour.

LES RESSOURCES HUMAINES

L'organigramme au 31/12/2021



Le service déchets au 31/12/2021 comptait 27 agents permanents (22,5 équivalent temps plein) dont 15 agents féminins.



Les compétences se répartissent entre 13 emplois de la filière administrative et 14 emplois de la filière technique dont :

- 2 agents catégorie A
- 4 agents catégorie B
- 21 agents catégorie C

Le service déchets a également accueilli un stagiaire : Théo Arnault du 19 au 23 juillet 2021 sur le site de Ronchères.

L'année 2021 a été marquée par le départ de 2 agents : Marjorie Persenot et Frédéric Maudet.

En août 2021, un agent, Pascal Le Barzic, en contrat saisonnier sur les déchetteries est décédé, des suites de la COVID.

La formation

9 agents du service, soit 33 % de l'effectif, ont bénéficié d'une ou plusieurs formations en 2021 pour un nombre total de 22.5 jours dont les formations obligatoires (intégration, SST, sécurité incendie...).

L'absentéisme

11 agents ont été en congés de maladie ordinaire avec des arrêts variants de 1 à 93 jours pour un total de 243 jours d'absences. 2 agents sont en maladie longue durée (2 x 365 jours d'absence).

Les accidents du travail

1 agent a subi un accident du travail avec un arrêt de travail de 296 jours.

Les intérimaires

Le service déchets emploie régulièrement des intérimaires afin de suppléer ses agents ou en renfort (remplacement des congés pour les techniciens de l'ISDND et du centre de compostage, renfort pour les déchetteries en période estivale...).

En 2021, 12 intérimaires ont été recrutés pour les déchetteries (pour un total de 1 494 h) et 7 intérimaires pour le site de Ronchères (pour un total de 264 heures).

LES INDICATEURS FINANCIERS

LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (REOM)

Le passage de l'intégralité du territoire en REOM a entraîné une augmentation conséquente des appels et des courriers. Le service a traité 1 000 courriers et plus de 6 000 mails de réclamations, demandes de renseignements (annulation, remboursement...) ou d'envois de justificatifs. Environ 1/3 sont des réclamations à proprement parler.

Il a également géré 6 164 appels téléphonique soit 24 appels / jour.
En période de réclamation, la moyenne tourne autour de 60 appels / j avec des pointes à plus de 250 appels/jour.

Les agents d'accueil du siège de la CCPF ont également été mis à contribution pendant les périodes de réclamations suite à l'envoi de la facturation des pics pouvant aller jusqu'à 150 appels par jour.

Lors de la période de réclamation du 1^{er} semestre 2021, les agents environnements sont également venues prêter main forte en assurant des permanences à la redevance pendant les 7 premiers jours d'affluence.

Facturation de la redevance

Le suivi de la facturation des 57 communes concernées par la redevance est assuré en régie directe par 3 agents.

Ils assurent ainsi l'exhaustivité de la base de données des redevables, avec la mise à jour des coordonnées, des emménagements, déménagements, décès, naissances... Mais aussi le suivi comptable des opérations liées à la facturation.

Le volume d'activité généré est conséquent : en 2021, le service a édité 41 332 factures.

	Particuliers	Professionnels
1 ^{er} semestre	19 553	3 149
2 ^{ème} semestre	18 630	
Total	41 332	

Les demandes de mensualisations

Depuis 2020, les usagers peuvent se mensualiser pour la redevance.

En 2021, le service déchets a accentué sa communication sur ce sujet : 966 nouvelles demandes ont été enregistrées pour 2021 soit une augmentation de 59 % de mensualisés. Au 31.12.21, 2 598 mensualisations étaient actives soit environ 13 % des redevables.

Les annulations

Lorsque les usagers n'ont pas informé le service des changements éventuels de la composition de leur foyer (départ, arrivée, décès, naissance, déménagement...), ils appellent à posteriori afin de rectifier leur redevance.

En 2021, ces réclamations ont entraîné 1 995 annulations.

Les régularisations

Grâce au recoupage des données entre les différents services (REOM, dotations en bacs, cartes de déchetterie, appels et réclamations sur un des 3 services...), le service a pu retrouver des usagers qui ne s'étaient jamais déclarés auprès du service. Ils sont alors régularisés sur les 4 dernières années. En 2021, 700 régularisations ont eu lieu pour plus de 115 776 € de régularisation. 40 professionnels ont également été régularisés pour un montant de 12 916 €.

En parallèle, environ 600 usagers et 20 professionnels ont reçu un avoir pour un trop perçu sur l'année 2021 (modification du nombre d'habitants ou cessation d'activité) pour un montant total de 20 416 €.

Tarif annuel des particuliers à la REOM

Foyer 1 personne	195 €
Foyer 2 personnes	255 €
Foyer 3 personnes	260 €
Foyer 4 personnes et +	273 €

Evolution de la répartition du nombre d'habitants par foyer

	2018	2019	2020	2021
Foyer 1 personne	4 042	4 393	4 460	6 702
Foyer 2 personnes	4 631	4 713	4 472	7 342
Foyer 3 personnes	2 930	2 955	2 950	2 135
Foyer 4 personnes et +				5 491
Résidents secondaires	2 863	2 874	2 994	0
Total des foyers	14 466	14 935	14 876	21 670

Tarifs annuels des professionnels et des communes

Toutes les activités contribuent au financement du service avec une dotation minimale de 60 l, avec ou sans accès à la déchetterie. La tarification est basée sur le nombre de bac présenté à la collecte.

Pour les professionnels, l'accès à la déchetterie est facturé sur un seul bac : le litrage le plus important en OM.

Il est possible pour un professionnel d'accéder à la déchetterie sans collecte en porte à porte pour la somme de 98 € (avec présentation contrat 5 flux).

Grille tarifaire avec accès à la déchetterie

Flux / volume	60 l	120 l	240 l	360 l	660 l
Ordures ménagères	195 €	225 €	273 €	321 €	441 €

Grille tarifaire sans accès à la déchetterie

Flux / volume	60 l	120 l	240 l	360 l	660 l
Ordures ménagères	98 €	202 €	250 €	298 €	418 €
Biodéchets	54 €	111 €	138 €		
Emballages		40 €	50 €	60 €	84 €

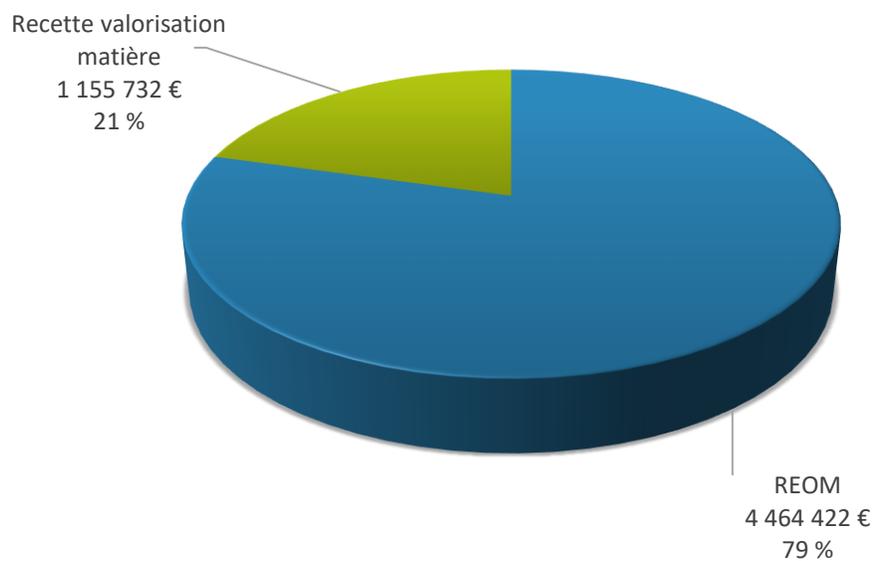
LE BUDGET

	Total des dépenses		Total des recettes	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Investissement	2 215 047 €	1 367 505 €		
Fonctionnement	6 605 620 €	6 016 883 €		

	Prévu		Réalisé	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Investissement	2 215 047 €	1 215 388 €		
Fonctionnement	6 605 620 €	6 024 626 €		

Les principales sources de financement

La redevance représente 79 % des recettes en 2021 (4 464 422 €).



La TGAP (taxe générale sur les activités polluantes)

En 2021, le site de Ronchères a déclaré 9 964 tonnes de déchets soit un montant de TGAP reversé à l'Etat de 368 662 €.

Principales dépenses par prestataire

Prestataires	Intitulé du marché	Type de marché	Montant ordonnancé €
OURRY	Collecte des déchets ménagers et assimilés	Prestations de service	2 048 641
SOREPAR / COVED	Tri et valorisation des papiers et emballages	Prestations de service	606 491
YONNE RECYCLAGE	Enlèvement, transport et traitement des déchets des déchetteries	Prestations de service	370 209
GACHON - MINERIS	Collecte emballages, papier et verre	Prestations de service	174 356
YONNE RECYCLAGE	Transport des recyclables (de Ronchères vers le centre de tri d'Ormoy)	Fournitures à BC	138 225
ESE France	Fourniture équipements de collecte	Fournitures à BC	103 598
COVED	Enlèvement, transport et traitement des déchets dangereux des ménages (DMS) des déchetteries	Prestations de service	87 624
PTL	Fourniture sacs jaunes	Fournitures à BC	60 484
AUREA	Prélèvement eaux, piézomètres, lixiviats	Prestations de service	19 307

La responsabilité élargie au producteur (REP) et les éco-organismes

Organismes	Déchets concernés	Sommes perçues en 2021
Citéo	Emballages, papier et verre	718 369 €
ECO MOBILIER	Mobilier	43 409 €
OCAD3E	DEEE	38 220 €
ECO DDS	Produits toxiques	8 982 €
ECO TLC	Textile	3 458 €
ECOSYSTEM	Lampes et néons	Pas de somme perçue : enlèvement et recyclage ou traitement gratuit.
ALIAPUR	Pneumatiques	
COREPILE	Piles et accumulateurs	

Les prestations complémentaires

Certains professionnels optent pour une prestation complémentaire afin de gérer au mieux leurs déchets : augmentation de la fréquence de collecte à certaines périodes de l'année, mise à disposition de colonne de tri... Ces prestations font l'objet d'une convention entre la Communauté de communes Puisaye Forterre et le professionnel concerné.

Producteur	Fréquences de collecte et périodes	Montant prestation TTC/an	Colonnes TTC/an
Andryes Camping du Bois Joli	C 1 du 15/07 au 15/09	575 €	
Champcevais L'éveil du scarabée	C 1 d'avril à octobre	1 975 €	
Champcevais maison de retraite Bouron	C 1 d'avril à octobre	1 975 €	
Charny résidence la Vallée de l'Ouane	C 1 d'avril à octobre	1 975 €	
Courson les Carrières maison de retraite	C 1 sur l'année	3 484 €	
Dampierre sous Bouhy Domaine de l'Espérance			146 €
Lavau ORPEA résidence La Puisaye	C 2 sur l'année	3 522 €	641 €
Pourrain maison de retraite	C1 du 15/06 au 15/09	856 €	
Rogny les Sept Ecluses camping	C1 du 15/06 au 15/09	856 €	
Saint Amand en Puisaye camping	C1 du 15/06 au 15/09	856 €	
Saint Amand en Puisaye EHPAD résidence Les Ocrières	C 2	4 589 €	
Saint Fargeau camping	C2 du 15/06 au 15/09	161 €	
Saint Fargeau maison de retraite	C 1 sur l'année	3 424 €	
Saint Fargeau Lac du Bourdon commune	C2 du 15/06 au 15/09	161 €	
Saint Fargeau Lac du Bourdon colonie Viva	C2 du 15/06 au 15/09	161 €	
Saint Fargeau Lac du Bourdon centre nautique	C2 du 15/06 au 15/09	161 €	
Saint Fargeau Lac du Bourdon auberge du lac	C2 du 15/06 au 15/09	161 €	
Saint Fargeau Lac du Bourdon base de loisirs Daniel Bailly	C2 du 15/06 au 15/09	161 €	
Saint Fargeau Lac du Bourdon La Friterie	C2 du 15/06 au 15/09	161 €	
Saint Fargeau Lac du Bourdon Les Grilles ferme équestre	C2 du 15/06 au 15/09	161 €	
Saint Fargeau Lac du Bourdon Les Grilles gîtes	C2 du 15/06 au 15/09	161 €	
Saint Fargeau Lac du Bourdon La Calanque restaurant	C2 du 15/06 au 15/09	161 €	
Saint Sauveur en Puisaye Camping Les Joumiers			73 €
Saint Sauveur en Puisaye Résidence Gandrille en Bel Air	C1 du 15/06 au 15/09	856 €	
Toucy cité scolaire			641 €
Toucy régie des eaux de Puisaye-Forterre			156 €
Treigny résidence Les Cèdres	C1 du 15/06 au 15/09	856 €	
Treigny Guedelon	C1 du 15/06 au 31/10	1 391 €	1 180 €
Villeneuve les Genêts camping Bois Guillaume	C1 en juillet et août	562 €	635 €
Sous total		29 362 €	3 472 €
TOTAL			32 834 €

C1 : une collecte par semaine des biodéchets et des ordures ménagères. Emballages tous les 15 jours.
C2 : deux collectes par semaine des biodéchets et des ordures ménagères. Emballages tous les 15 jours.

CONTACTER LE SERVICE DECHETS

Responsable de Pôle - ISDND

Charles VAUCHELLES

03 86 74 28 73 / 06 45 44 25 11

service-dechets@cc-puisayeforterre.fr

Collecte, redevance, communication et relations aux usagers

Christèle LESNIAK

03 86 74 27 77 / 06 45 44 90 47

jerecycle@cc-puisayeforterre.fr

Collecte, communication et relations aux usagers

Noémie BUREAU

0800 584 762

jerecycle@cc-puisayeforterre.fr

Marie COURVALET

0800 584 762

jerecycle@cc-puisayeforterre.fr

Alix CHOUX

0800 584 762

jerecycle@cc-puisayeforterre.fr

Cyrielle GAUDIN

0800 584 762

jerecycle@cc-puisayeforterre.fr

Cassandra LEPLAT

0800 584 762

jerecycle@cc-puisayeforterre.fr

Sophie MEUNIER

0800 584 762

jerecycle@cc-puisayeforterre.fr

Redevance et relations aux usagers

Céline BARDONNEAU

0805 809 810

redevance@cc-puisayeforterre.fr

Lysa BENTO

0805 809 810

redevance@cc-puisayeforterre.fr

Al MENEGAZZO

0805 809 810

redevance@cc-puisayeforterre.fr

Déchetteries

Christophe JEAN

03 86 74 28 76 / 06 45 44 12 39

jerecycle@cc-puisayeforterre.fr

Jean François ROUET

03 86 74 28 76 / 06 71 02 64 22

jerecycle@cc-puisayeforterre.fr

Comptabilité

Delphine THIROT

03 86 74 28 70

service-dechets@cc-puisayeforterre.fr

Centre de compostage

Magalie Tandy

03 86 74 28 71

m.tandy@cc-puisayeforterre.fr